

Conseil communautaire du 12 Avril 2011

Procès-Verbal

L'an deux mille onze, le 12 avril à 19H00, les membres du conseil de la Communauté de communes de Ploërmel se sont réunis à la salle des fêtes de Taupont, sur convocation en date du 6 avril 2011 qui leur a été adressée par Madame Béatrice LE MARRE, Présidente de la Communauté de communes, et affichée le jour même au siège de la Communauté de communes de Ploërmel.

Délégués présents :

Ploërmel : Béatrice LE MARRE - Arnaud LE PIOUF - Philippe GAULIER - Régine KEROUEDAN - Michel BROCHARD - Maryse BESNARD - Sylvie BURBAN - Mike JAMES - Françoise COYAC - Gérard PAYOT - Patrick LE DIFFON

Taupont : François BLONDET - Alain SALIC - Christophe MARTIN - Jean-Luc COUDE

Campénéac : Christian ADELYS - Louis-Marie MARTIN - Pierrette JEANNE DIT FOUQUE

Loyat : Denis TREHOREL - Didier BOURNE - Jean GUILLAUME

Monterrein : Jean- Noël JOSSE - Jean JOSSET

Gourhel : Michel BESSONNEAU – Nathalie GUIDOUX

Montertelot : Martine LE GUILLY - Eric LE BORGNE

Délégués titulaires absents et suppléés :

Campénéac : Jean-Pierre DELOURME a pour suppléant Pierrette JEANNE DIT FOUQUE

Gourhel : Jean-Pierre ALLAIN a pour suppléant Nathalie GUIDOUX

Eric LE BORGNE assure le secrétariat de la séance.

ORDRE DU JOUR

N°	OBJET	RAPPORTEUR(S)
1	Projet de territoire - présentation et validation du projet (report du vote du projet de territoire)	Béatrice LE MARRE
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
2	Compte administratif 2010 - budget principal et budgets annexes	Arnaud LE PIOUF
3	Compte de gestion du receveur 2010 - budget principal et budgets annexes	Arnaud LE PIOUF
4	Affectation du résultat 2010 - budget principal et budgets annexes	Arnaud LE PIOUF
5	Taux d'imposition 2011 - scénario 1	Arnaud LE PIOUF
5bis	Taux d'imposition 2011 - scénario 2	Arnaud LE PIOUF
6	Budget primitif 2011 - budget principal et budgets annexes	Arnaud LE PIOUF
7	Subventions d'équilibre aux budgets annexes 2011	Arnaud LE PIOUF
8	Subvention de fonctionnement 2011 au CIAS	Arnaud LE PIOUF
9	Subventions 2011 aux associations	Arnaud LE PIOUF
10	Fonds de concours à la commune de Ploërmel pour la médiathèque	Arnaud LE PIOUF
11	Convention de partenariat 2011-2015 avec l'association pour la sauvegarde du Val Sans Retour et de la Forêt de Brocéliande	Arnaud LE PIOUF
<u>ACTION ECONOMIQUE</u>		
12	Cession d'un immeuble commercial à Monterrein	Michel BESSONNEAU
13	Cession d'une parcelle sur le P.A. du Bois Vert 2	Michel BESSONNEAU
14	Construction d'un atelier relais sur le P.A. du Bois Vert 2 - modification du plan de financement	Michel BESSONNEAU
15	Cession d'une parcelle à la commune de Ploërmel sur le P.A. du Bois Vert pour un projet de chenil	Michel BESSONNEAU
16	Convention avec le SDEM pour la pose de fourreaux pour la fibre optique sur le P.A. de Camagnon	Michel BESSONNEAU
<u>ACTION SOCIALE</u>		
17	Relais gérontologique - convention avec le Département relative au financement du fonctionnement de la structure	Denis TREHOREL
<u>ACTION CULTURELLE</u>		
18	Ecole de musique - demande de subvention	Martine LE GUILLY
19	Classe d'art dramatique - demande de subvention	Martine LE GUILLY
<u>TOURISME</u>		
20	Point accueil nouveaux arrivants - participation financière 2011	Jean-Noël JOSSE
<u>ADMINISTRATION</u>		
21	Contentieux - protocole transactionnel relatif aux droits d'exploitation de la têtère du magazine communautaire (modification)	Béatrice LE MARRE
22	Ressources humaines - contrat d'accompagnement dans l'emploi	Arnaud LE PIOUF
23	Ressources humaines - gratification de fin de stage	Arnaud LE PIOUF
24	Délégations du conseil à la Présidente - compte rendu des décisions prises	Arnaud LE PIOUF
<u>DIVERS</u>		
25	Motion relative à la réforme des collectivités territoriales	Béatrice LE MARRE
26	Questions diverses	Béatrice LE MARRE

1- Projet de territoire – présentation et validation du projet (report du vote)

2 – Compte administratif 2010 – budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

Les comptes administratifs s'établissent de la façon suivante :

<i>Budget Principal</i>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		570 000.00	1 307 960.05		1 307 960.05	570 000.00
Opérations de l'exercice	10 504 801.18	11 728 954.53	1 919 731.10	2 523 497.81	12 424 532.28	14 252 451.71
TOTAUX	10 504 801.18	12 298 954.53	3 227 691.15	2 523 497.81	13 732 492.33	14 822 451.71
Résultat de clôture		1 794 153.35	704 193.34		704 193.34	1 794 153.35
Restes à réaliser			261 300.00	36 500.00	261 300.00	36 500.00
TOTAUX CUMULES	10 504 801.18	12 298 954.53	3 488 991.15	2 559 997.81	13 993 792.33	14 858 951.71
RESULTATS DEFINITIFS		1 794 153.35	928 993.34		928 993.34	1 794 153.35

<i>Chemins Ruraux</i>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			39 615.28		39 615.28	
Opérations de l'exercice	233 643.47	260 348.29		77 207.32	233 643.47	337 555.61
TOTAUX	233 643.47	260 348.29	39 615.28	77 207.32	273 258.75	337 555.61
Résultat de clôture		26 704.82		37 592.04	26 704.82	37 592.04
Restes à réaliser			90 000.00		90 000.00	
TOTAUX CUMULES	233 643.47	260 348.29	129 615.28	77 207.32	363 258.75	337 555.61
RESULTATS DEFINITIFS		26 704.82	52 407.96		52 407.96	26 704.82

<i>PA Bois Vert – Lande du Moulin</i>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		23 400.00	1 462 885.70		1 462 885.70	23 400.00
Opérations de l'exercice	373 427.84	517 471.58	119 707.42	425 386.34	493 135.26	942 857.92
TOTAUX	373 427.84	540 871.58	1 582 593.12	425 386.34	1 956 020.96	966 257.92
Résultat de clôture		167 443.74	1 157 206.78		1 157 206.78	167 443.74
Restes à réaliser			275 300.00	1 000 000.00	275 300.00	1 000 000.00
TOTAUX CUMULES	373 427.84	540 871.58	1 857 893.12	1 425 386.34	2 231 320.96	1 966 257.92
RESULTATS DEFINITIFS		167 443.74	432 506.78		432 506.78	167 443.74

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<u>PA Brocéliande</u>						
Résultats reportés	852 938.58			817 554.14	852 938.58	817 554.14
Opérations de l'exercice	539 122.18	173 925.00	42 649.86	140 840.00	581 772.04	314 765.00
TOTAUX	1 392 060.76	173 925.00	42 649.86	958 394.14	1 434 710.62	1 132 319.14
Résultat de clôture	1 218 135.76			915 744.28	1 218 135.76	915 744.28
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 392 060.76	173 925.00	42 649.86	958 394.14	1 434 710.62	1 132 319.14
RESULTATS DEFINITIFS	1 218 135.76			915 744.28	1 218 135.76	915 744.28

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<u>PA Camagnon</u>						
Résultats reportés		8 106.56	286 322.15		286 322.15	8 106.56
Opérations de l'exercice	224 113.87	285 999.64	143 327.52	333 105.45	367 441.39	619 105.09
TOTAUX	224 113.87	294 106.20	429 649.67	333 105.45	653 763.54	627 211.65
Résultat de clôture		69 992.33	96 544.22		96 544.22	69 992.33
Restes à réaliser			38 600.00		38 600.00	
TOTAUX CUMULES	224 113.87	294 106.20	468 249.67	333 105.45	692 363.54	627 211.65
RESULTATS DEFINITIFS		69 992.33	1 351 144.22		1 351 144.22	69 992.33

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<u>Service Public d'Assainissement Non Collectif</u>						
Résultats reportés		128 943.55				128 943.55
Opérations de l'exercice	14 160.67	5 987.64			14 160.67	5 987.64
TOTAUX	14 160.67	134 931.19			14 160.67	134 931.19
Résultat de clôture		120 770.52				120 770.52
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 160.67	134 931.19			14 160.67	134 931.19
RESULTATS DEFINITIFS		120 770.52				120 770.52

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

- Le conseil communautaire, avec 26 voix pour (la Présidente ne prend pas part au vote) :
- **reconnait** la sincérité des comptes ;
 - **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 – Compte de gestion du receveur 2010 – budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

Suite à la présentation des budgets primitifs du compte principal et annexes de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2010.

Etant donné, la reprise par le Receveur dans ses écritures, du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Etant donné l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Etant donné l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Etant donné la comptabilité des valeurs inactives.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 – Affectation du résultat 2010 – budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

Budget Principal

L'excédent de fonctionnement de clôture 2010 est de 1 794 153.35 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le conseil communautaire :

- **affecte** la somme de 900 000.00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- **reporte** en section de fonctionnement le solde soit 894 153.35 €.

Budget PA Bois Vert

L'excédent de fonctionnement de clôture 2010 est de 167 443.74 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le conseil communautaire :

- **affecte** la somme de 130 743.74 € en section d'investissement à l'article 1068,
- **reporte** en section de fonctionnement le solde soit 36 700.00 €.

Budget PA de Camagnon

L'excédent de fonctionnement de clôture 2010 est de 69 992.33 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le conseil communautaire **affecte** la totalité soit 69 992.33 € en section d'investissement à l'article 1068.

Budget Entretien des chemins ruraux

L'excédent de fonctionnement de clôture 2010 est de 26 704,82 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le conseil communautaire **affecte** la totalité soit 26 704,82 € en section d'investissement à l'article 1068.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire **approuve** les affectations proposées.

5 – Taux d'imposition 2011 – scénario 1

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

Le vote des taux d'imposition suivants vous est proposé :

-	<u>CFE / Cotisation Foncière des Entreprises</u>	: 25,22 %
-	<u>Fiscalité Additionnelle :</u>	
	Taxe d'habitation	: 10,95 %
	Taxe sur le foncier bâti	: 1,53 %
	Taxe sur le foncier non bâti	: 2,48 %
-	<u>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</u>	: 11,15 %

Vu l'avis défavorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

Un vote à bulletin secret est demandé. Les conditions sont réunies selon le règlement intérieur.

Nombre de bulletins : 27

Abstentions / blancs ou nuls : 0

Pour : 12

Contre : 15

➤ Le conseil communautaire, **refuse** les taux d'imposition proposés ci-dessus pour l'année 2011.

5 bis – Taux d'imposition 2011 – scénario 2

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

Le vote des taux d'imposition suivants vous est proposé :

- CFE / Cotisation Foncière des Entreprises : 25,22 %
 - Fiscalité Additionnelle :
 - Taxe d'habitation : 10,75 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 1,50 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 4,98 %
 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 11.15 %
-

Un vote à bulletin secret est demandé. Les conditions ne sont pas réunies selon le règlement intérieur.

➤ Le conseil communautaire, avec 21 voix pour et 6 abstentions (A. LE PIOUF, M. BESSONNEAU, M. BESNARD, M. BROCHARD, M. JAMES, R. KEROUEDAN), **vote** les taux d'imposition proposés ci-dessus pour l'année 2011.

6 – Budget primitif 2011 – budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

Le Conseil Communautaire sur proposition de Madame La Présidente,

Un vote à bulletin secret est demandé conformément au règlement intérieur de l'assemblée. Les conditions ne sont pas réunies.

- avec 15 voix pour, 9 contre (C. ADELYS, F. BLONDET, E. LE BORGNE, J. GUILLAUME, D. BOURNE, P. JEANNE DIT FOUQUE, C. MARTIN, A. SALIC, P. LE DIFFON) et 3 abstentions (P. GAULIER, JL. COUDE, LM. MARTIN), **vote** le budget primitif du **Compte Principal** comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à 12 809 700 €
- La section d'investissement s'établit à 6 354 700 €

- avec 26 voix pour (J. GUILLAUME étant sorti), **vote** le budget primitif du **Budget Annexe PA Camagnon**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à 354 800 €
- La section d'investissement s'établit à 1 059 800 €

- avec 26 voix pour (J. GUILLAUME étant sorti), **vote** le budget primitif du **Budget Annexe PA Brocéliande**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à 1 599 700 €
- La section d'investissement s'établit à 1 495 400 €

- avec 26 voix pour (J. GUILLAUME étant sorti), **vote** le budget primitif du **Budget Annexe PA Bois Vert – Bande St Denis – Lande du Moulin**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à 451 900 €
- La section d'investissement s'établit à 3 552 500 €

- avec 26 voix pour (J. GUILLAUME étant sorti), **vote** le budget primitif du **Budget Annexe Chemins Ruraux**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à 242 000 €
- La section d'investissement s'établit à 168 100 €

- avec 26 voix pour (J. GUILLAUME étant sorti), **vote** le budget primitif du **Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- La section de fonctionnement s'établit à 130 000 €
- La section d'investissement s'établit à 52 000 €

Le Conseil Communautaire :

- **vote** les budgets primitifs ci-dessus pour l'année 2011.

7 – Subventions d'équilibre aux budgets annexes 2011

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

BUDGET ANNEXE PA CAMAGNON

Afin d'équilibrer le budget annexe « PA CAMAGNON », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de **155 000 €**.

BUDGET ANNEXE PA BOIS VERT et PA LA LANDE DU MOULIN

Afin d'équilibrer le budget annexe « PA BOIS VERT », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de **77 000 €**.

BUDGET ANNEXE PA de BROCELIANDE

Afin d'équilibrer le budget annexe « PA DE BROCELIANDE », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de **16 000 €**.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** le versement de ces subventions d'équilibre aux budgets annexes pour l'année 2011.

8 – Subvention de fonctionnement 2011 au CIAS

Rapporteur : Denis TREHOREL

Afin d'équilibrer le budget 2011 du C.I.A.S., il s'avère nécessaire d'attribuer à ce dernier une subvention de fonctionnement d'un montant de **697 500 €**.

La subvention versée en 2010 était de 619 049 €.

L'augmentation de la subvention de fonctionnement 2011 (+ 78 400 €) s'explique de la manière suivante :

Dépenses :

- les frais de personnels et les dépenses liées aux activités et aux charges de bâtiments augmentent respectivement de 31 300 € et de 18 700 €.

Recettes :

- l'excédent reporté en 2011 est de 15 885 € contre 32 246 € en 2010 soit 16 400 € de moins
- les recettes liées aux activités (portage de repas et prestations services CAF / MSA) diminuent de 11 600 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, avec 26 voix pour (J. GUILLAUME a quitté la séance), **attribue** une subvention de fonctionnement d'un montant de 697 500 € au CIAS pour l'année 2011.

9 – Subventions 2011 aux associations

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

Il vous est proposé de voter les subventions aux associations suivantes :

SUBVENTIONS ECONOMIQUES

ASSOCIATION	Décision 2010	Demande 2011	Proposition	Observations
Office de tourisme	119 000,00	119 000.00	119 000.00	
TOTAL	119 000.00	119 000.00	119 000.00	

SUBVENTIONS CULTURELLES

ASSOCIATION	Décision 2010	Demande 2011	Proposition	Observations
3CE	689 000.00	637 100.00	407 100.00	avance de 230 000€ votée au conseil communautaire du 14 décembre 2010
TOTAL	689 000.00	637 100.00	407 100.00	

SUBVENTIONS SPORTIVES

ASSOCIATION	Décisions 2010	Demandes 2011	Proposition s	Observations
Office Communautaire des Sports	172 100.00	172 100.00	114 700.00	avance de 57 400€ votée au conseil communautaire du 14 décembre 2010
Club Nautique	44 000.00	44 000.00	29 500.00	avance de 14 500€ votée au conseil communautaire du 14 décembre 2010
TOTAL	216 100.00	216 100,00	144 200,00	

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, avec 24 voix pour (S. BURBAN et M. JAMES ne prennent pas part au vote, J. GUILLAUME a quitté la séance) :

- **accorde** les subventions aux associations ci-dessus pour les montants indiqués ;
- **inscrit** la dépense correspondante au budget 2011 ;
- **autorise** Madame la Présidente à signer une convention de subventionnement avec les associations pour lesquelles le montant de la subvention est supérieur ou égal à 10 000 €.

10 – Fonds de concours à la commune de Ploërmel pour la médiathèque

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

Conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les groupements ont la possibilité de verser des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer aux frais de fonctionnement d'un équipement à vocation communautaire.

La commune de Ploërmel a présenté une demande de fonds de concours pour les frais de fonctionnement de la médiathèque.

Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le déficit 2010 (hors intérêts) de la médiathèque s'élève à 250 307.98 €. Le fonds de concours sollicité s'élève à 20 % soit 50 061.60 €.

Il est par ailleurs proposé que le fonds de concours soit diminué de 10 points chaque année jusqu'à extinction.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011,

➤ Le conseil communautaire, avec 26 voix pour (J. GUILLAUME a quitté la séance), **attribue** un fonds de concours d'un montant de 50 061.60 € à la commune de Ploërmel pour les frais de fonctionnement 2010 de la médiathèque.

11 – Convention de partenariat 2011 – 2015 avec l'association pour la sauvegarde du Val Sans Retour et de la Forêt de Brocéliande

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

L'association pour la Sauvegarde du Val sans Retour et de la Forêt de Brocéliande créée en 1979 après les importants incendies sur la région de Paimpont a pour but la sauvegarde du Val sans Retour et les sites de Brocéliande, leur remise en état et leur aménagement afin d'en constituer un pôle d'activité pour la région en matière culturelle et touristique et éviter que ces lieux mythiques et chargés de légendes soient réduits à néant par des incendies.

Afin de permettre la continuité de l'action de l'association, une participation financière de la Communauté de communes est sollicitée comme suit :

- en 2011 : 1 130 €
- en 2012 : 1 160 €
- en 2013 : 1 100 €
- en 2014 : 1 010 €
- en 2015 : 1 010 €.

Une convention de partenariat vous est proposée en pièce jointe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011,

➤ Le conseil communautaire, avec 26 voix pour (J. GUILLAUME a quitté la séance), **adopte** cette convention de partenariat 2011-2015 avec l'association pour la Sauvegarde du Val sans Retour et de la Forêt de Brocéliande.

12 – Cession d'un immeuble commercial à Monterrein

Rapporteur : Michel BESSONNEAU

Dans le cadre de sa politique d'action en faveur du maintien du dernier commerce de proximité, la Communauté de communes a construit en 2003 un local commercial, le « D8 », à Monterrein.

Cet immeuble est loué depuis cette date, par bail commercial, à la SNC DEFONTAINE. Une activité de bar - restaurant y est exercée.

La société souhaite aujourd'hui devenir propriétaire de cet immeuble et a sollicité à cet effet la Communauté de communes.

Ce bâtiment d'une superficie d'environ 215 m² est édifié sur les parcelles cadastrées section ZH n°247 et ZH n°249 d'une superficie respective de 1282 m² et de 744 m².

Le bilan financier de cette opération de construction au 31/12/2010 s'établit comme suit :

Coût de construction du bâtiment subventions déduites	119 923.06 €
Loyers versés par la société du 16/02/2004 au 31/12/2010	62 885.62 €
Annuités d'emprunt payées au 31/12/2010	87 040.87 €
Différentiel entre les loyers perçus et les annuités d'emprunt payées au 31/12/2010	24 155.25 €
Capital restant dû au 31/12/2010	68 544.36 €
Montant minimum du prix de cession pour équilibrer l'opération	92 699.61 €

Il est proposé de céder cet immeuble au prix de 95 000 €.

Vu l'avis de France Domaine du 30/09/2010 estimant cet immeuble entre 95 000 € et 100 000 € ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et affaires foncières du 18/11/2010 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** la cession cet immeuble à la SNC DEFONTAINE ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer au prix de 95 000 € ;
- **mandate** la SARL Ronan LENOIR, géomètre, pour la réalisation du bornage et du document d'arpentage ;
- **désigne** la SCP BINARD - LE BECHENNEC, Notaires, pour la rédaction de l'acte authentique ;
- **dit** que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- **autorise** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toute pièce à intervenir lors de cette vente.

13 – Cession d'une parcelle sur la PA du Bois Vert 2

Rapporteur : Michel BESSONNEAU

La SARL LE MOINE Stéphane, société spécialisée dans la plomberie, l'électricité et le chauffage est aujourd'hui installée au hameau de la Couardière à Ploërmel.

Cette dernière, dans le cadre de son développement, recherche une parcelle sur un parc d'activités.

La Communauté de communes vend à la société la parcelle cadastrée section ZL n°647p d'une superficie d'environ 1 334 m² sur le parc d'activités du Bois Vert 2 à Ploërmel.

Un document d'arpentage précisera la superficie exacte de la parcelle à céder.

Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 18 € HT le m².

Vu l'avis de France Domaine en date du 05/04/2011,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et affaires foncières du 02/02/2011,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011,

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** la vente de cette parcelle à la SARL LE MOINE Stéphane ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer au prix de 18 € HT le m² ;
- **mandate** la SARL Ronan LENOIR, géomètre, pour la réalisation du bornage et du document d'arpentage ;
- **autorise** Madame la Présidente à solliciter la subvention d'aide à la qualification des parcelles dans le cadre de Bretagne Qualiparc auprès du Conseil général du Morbihan et d'en faire bénéficier l'acquéreur dans la mesure où son opération est éligible ;
- **désigne** la SCP BINARD - LE BECHENNEC, Notaires, pour la rédaction de l'acte authentique ;
- **dit** que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- **autorise** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toute pièce à intervenir lors de cette vente.

14 – Construction d'un atelier relais sur le PA du Bois Vert 2 – modification du plan de financement

Rapporteur : Michel BESSONNEAU

Vu les délibérations du conseil communautaire du 29/09/2009 et du 23/03/2010 ;

Actuellement, la collectivité dispose d'une offre immobilière ne permettant pas de répondre avec réactivité aux demandes des porteurs de projet industriel et logistique.

Or, au vu du contexte actuel, notre volonté est de pouvoir répondre de manière efficace aux sollicitations des entreprises et mettre à leur disposition les outils nécessaires à la concrétisation de leurs projets d'implantation et de développement.

Il a donc été décidé par délibération du 29/09/2009 d'acter le principe de construction d'un bâtiment relais à vocation industrielle / logistique sur le parc d'activités du Bois vert 2 à Ploërmel.

La surface totale de ce bâtiment relais est d'environ 1790 m².

Ce bâtiment sera composé d'un atelier de production d'une surface de 1530 m² et de locaux administratifs de 260 m² environ. De plus, ce bâtiment sera construit dans un esprit de modularité et pourra ainsi être scindé en deux et loué à deux entités au besoin.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Travaux	1 140 000 €	DETR (25% x 500 000 €)	10,40 %	125 000 €
Maîtrise d'œuvre	51 300 €	Conseil Général (20% x 1 000 000 €)	16.70 %	200 000 €
Frais divers	5 000 €	Autofinancement	72.90 %	871 300 €
Total	1 196 300 €	Total	100.00 %	1 196 300 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci dessus ;
- **autorise** Madame la Présidente à procéder aux demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil général ;
- **autorise** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

15 – Cession d'une parcelle à la commune de Ploërmel sur le PA du Bois Vert pour un projet de chenil

Rapporteur : Michel BESSONNEAU

La commune de Ploërmel envisage la construction d'un chenil et a sollicité en ce sens la Communauté de communes pour lui céder une parcelle sur le P.A. du Bois Vert à Ploërmel.

La Communauté de communes cède à la commune de Ploërmel la parcelle cadastrée section ZL n°637 d'une superficie de 890 m².

Cette parcelle est cédée à l'euro symbolique à la commune de Ploërmel.

Vu l'avis de France Domaine en date du 05/04/2011 estimant cette parcelle à 13 350 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011,

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** la cession de cette parcelle à la commune de Ploërmel, à l'euro symbolique, pour la construction d'un chenil ;
- **désigne** la SCP BINARD - LE BECHENNEC, Notaires, pour la rédaction de l'acte authentique ;
- **dit** que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de la commune de Ploërmel ;
- **autorise** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toute pièce à intervenir lors de cette vente.

16 – Convention avec le SDEM pour la pose de fourreaux pour la fibre optique sur le PA de Camagnon

Rapporteur : Michel BESSONNEAU

La Communauté de communes a sollicité le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) pour l'effacement des réseaux électriques et éclairage public des rues du P.A. de Camagnon (requalification Qualiparc) à réaliser dans le cadre de la compétence obligatoire du SDEM pour l'électricité et de la compétence optionnelle transférée par la Communauté de communes pour l'éclairage.

Afin de coordonner l'ensemble des travaux d'effacement des réseaux aériens, Madame la Présidente précise que le SDEM, en application de l'article 2.2.2 de ses statuts, est en mesure d'exécuter les travaux de génie civil et d'installer des fourreaux pour la fibre optique rue Ambois.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **confie** au SDEM l'exécution des travaux de génie civil et l'installation de fourreaux pour la fibre optique rue Ambois ;
- **demande** au SDEM d'établir le devis relatif à la contribution de la Communauté de communes pour ces travaux ;
- **donne** son accord pour la contribution de la Communauté de communes égale au montant total TTC des travaux réalisés par le SDEM et à verser suivant l'avancement des travaux ;
- **autorise** Madame la Présidente à signer toutes pièces relatives à ce dossier et notamment la convention à intervenir avec le SDEM.

17 – Relais gérontologique – convention avec le Département relative au financement du fonctionnement de la structure

Rapporteur : Denis TREHOREL

Le relais gérontologique de la Communauté de communes est ouvert depuis le 16/01/2006.

La Communauté de communes, dans le cadre des objectifs du schéma gérontologique 2011-2015, s'engage, sur son secteur géographique, à renforcer la coopération entre les différents acteurs d'intervention auprès des personnes âgées (services d'aides ménagères, soins à domicile, CCAS, libéraux...).

Le personnel de la Communauté de communes ayant en charge le relais, aura pour tâche d'assurer la diffusion des informations relatives aux aides existantes au profit des personnes âgées, d'assurer la coopération des différents pôles d'action entourant les personnes âgées.

Afin de permettre à la Communauté de communes d'assurer ces missions, le Département du Morbihan prend en charge une partie du coût d'un poste à mi-temps, à savoir 50 % du coût des dépenses de personnel du poste à mi-temps, dépenses plafonnées à hauteur de l'indice brut 347 de la grille de la fonction publique territoriale.

Le projet de convention joint en annexe prend effet à compter du 01/01/2011 et s'appliquera jusqu'à la validation de l'organisation territoriale conformément aux dispositions du schéma gérontologique 2011-2015.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **autorise** Madame la Présidente à signer cette convention avec le Département du Morbihan.

18 – Ecole de musique – demande de subvention

Rapporteur : Martine LE GUILLY

Chaque année, l'école de musique peut prétendre à une subvention de fonctionnement auprès du Département du Morbihan (environ 12 000 €).

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **autorise** Madame la Présidente à solliciter une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 auprès du Département du Morbihan.

19 – Classe d'art dramatique – demande de subvention

Rapporteur : Martine LE GUILLY

L'école de musique a ouvert pour la saison 2010/2011 une classe d'art dramatique en lien avec le Théâtre de la Bouche d'Or.

A ce titre, l'école peut prétendre à une subvention de fonctionnement auprès du Département du Morbihan (environ 5 600 €).

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **autorise** Madame la Présidente à solliciter une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 auprès du Département du Morbihan.

20 – Point accueil nouveaux arrivants – participation financière 2011

Rapporteur : Jean-Noël JOSSE

En 2005, l'Office du Tourisme de Ploërmel « Terres de Légendes » s'est inscrit dans la politique d'accueil des nouveaux arrivants initié par le Pays.

Les missions envisagées pour l'année 2011 sont toujours axées sur la communication (élaboration de brochures), les activités de réseau (pages Internet sur le site du Pays, visite d'autres points accueil) et l'évaluation de l'action.

Le point accueil sollicite également les acteurs locaux afin qu'ils lui fournissent des coupons réduction/découverte à insérer dans les pochettes distribuées aux nouveaux arrivants.

Enfin, il réunira prochainement les secrétaires de mairie pour optimiser l'accueil de ces nouvelles populations sur le territoire.

A ce titre, a été reconduit le poste à mi temps embauché lors de la création du point accueil.

La Communauté de communes va financer le projet à hauteur de 45% du montant des dépenses.

Dépenses totales éligibles 2011 : 17 875.47 € TTC

- Leader : 9 625.00 € (soit 55 % de 17 500 €)
- Communauté de communes de Ploërmel : 7 875.00 € (soit 45% de 17 500€)
- Office du Tourisme : 375.47 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011,

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **autorise** au titre de l'année 2011 la participation financière de la Communauté de communes à ce projet pour le montant indiqué ci-dessus. Ce montant sera prélevé sur la subvention annuelle versée à l'office (119 000 €).

21 – Contentieux – protocole transactionnel relatif aux droits d'exploitation de la têtère du magazine communautaire (modification)

Rapporteur : Béatrice LE MARRE

Suite à la passation d'un marché public de conception, création graphique et mise en page de supports de communication avec la Communauté de communes, le Cabinet Pierre Gaucher.com était, entre autres prestations, l'auteur de la maquette du magazine communautaire.

La Communauté de communes ayant opté pour la création d'une nouvelle maquette, elle souhaite, néanmoins, pouvoir réutiliser la têtère « Com de Com », initialement créée en partenariat avec le cabinet Pierre Gaucher.com, et sur laquelle le cabinet détient, à ce jour, des droits d'auteur.

Les parties se sont rapprochées, après une période de négociations, afin d'arrêter les conditions et modalités de la cession.

Suite à de nouvelles discussions intervenues avec le cabinet Pierre Gaucher.com suite au conseil communautaire du 14 décembre 2010, il convient de délibérer à nouveau sur cet acte de cession.

Le montant de la cession est de 299 €.

Les autres conditions sont reprises dans l'acte de cession ci-joint qu'il convient d'adopter.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011,

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **autorise** Madame la Présidente à signer l'acte de cession en faveur de la Communauté de communes des droits d'exploitation de la têtère du magazine communautaire.

22 – Ressources humaines – contrat d'accompagnement dans l'emploi

Rapporteur : Arnaud le PIOUF

Dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi, il est proposé de recruter une personne pour l'année 2011 (secrétariat de l'école de musique).

Ces contrats s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription de ces contrats est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Ce contrat d'une durée maximale de 24 mois est rémunéré sur la base minimale du SMIC horaire pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaires.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011 ;

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Madame la Présidente à signer la convention nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif ;
- **inscrit** la dépense correspondante au budget.

23 – Ressources humaines – gratification de fin de stage

Rapporteur : Arnaud le PIOUF

Du 1^{er} mars au 10 juin 2011, Monsieur Antoine EYCHEN, étudiant en licence professionnelle énergie et génie thermique, sera accueilli au sein du service de l'urbanisme, de l'eau, des déchets et de l'environnement et établira l'inventaire précis et détaillé de l'ensemble du patrimoine bâti.

Conformément aux dispositions du décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations, il est proposé de lui allouer une gratification d'un montant de 417.09 € bruts.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et de l'informatique du 01/04/2011,

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **accorde** cette gratification de fin de stage.

24 – Délégations du conseil à la Présidente – compte rendu des décisions prises

Rapporteur : Arnaud LE PIOUF

Par délibérations du 6 mai 2008 et du 29 septembre 2009, le conseil communautaire a décidé, conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-2, L.5211-10, L.2122-22 et 23 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à Madame la Présidente un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation.

Ces décisions sont les suivantes :

⇒ Marchés publics passés selon une procédure adaptée

▶ Réaménagement du bâtiment pépinière n°2 dans le cadre du déménagement des services
Montant total du marché : 74 286,58 € HT

Lot	Désignation	Prestataire retenu	Montant HT
1	Gros œuvre	BERGAMASCO (56, Ploërmel)	5 018,13 €
2	Menuiseries extérieures	MIROITERIE GUEROISE (56, Guer)	6 473,38 €
3	Menuiseries intérieures	THETIOT (56, La Chapelle Caro)	11 437,50 €
4	Plâtrerie	JAN & LE COCQ (56, Sérent)	7 307,00 €
5	Electricité chauffage	PICARD (56, Concoret)	14 820,01 €
6	Plomberie sanitaire	NOUVEL (56, Campénéac)	2 676,44 €
7	Peinture	COLOR TECH (56, Ploërmel)	11 201,04 €
8	Plafonds suspendus	COYAC (56, Vannes)	12 399,98 €
9	Revêtement de sols	JOSSET (56, Ploërmel)	2 953,10 €

▶ Entretien des espaces verts de l'aire d'accueil des gens du voyage
Prestataire retenu : BROCELIANDE PAYSAGES (56, Ploërmel)
Montant : 5 344, 50 € HT / an
Durée : 3 ans

▶ Entretien des sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage
Prestataire retenu : SIPROPRE (56, Ploërmel)
Montant : 5 940 € HT / an
Durée : 3 ans

▶ Acquisition de matériels nautiques 2011 / lot n°2 : bateau à moteur
Prestataire retenu : NAVY PRO (56, Vannes)
Montant : 20 455 € HT

⇒ Autorisation d'ester en justice

► Contentieux Epoux DUMOISSAUD contre la commune de Ploërmel - autorisation à défendre (requête du tribunal administratif n°1003633-1)
Demandent l'annulation du permis de construire accordé à la Communauté de communes pour la construction du local technique du golf
Avocat retenu : SCP VALADOU-JOSSELIN (Quimper)

⇒ Conclusion de baux

► Bail CAP SOLAIRE – pépinière d'entreprises 1 (reconduction)
Durée : 23 mois, du 01/03/2011 au 31/01/2013
Montant mensuel du loyer : 576 € HT

► Bail C. CLIMATEC ENVIRONNEMENT – pépinière d'entreprises 1
Durée : 36 mois, du 01/04/2011 au 31/03/2014
Montant mensuel du loyer (36 m²) : du 01/04/2011 au 31/03/2012 : 72 € HT ; du 01/04/2012 au 31/03/2013 : 144 € HT ; du 01/04/2013 au 31/03/2014 : 216 € HT.

► Bail LE RAY TRANSPORT ET LOGISITIQUE – atelier relais P.A. Bois Vert (reconduction)
Durée : 2 mois, du 01/03/2011 au 30/04/2011
Montant mensuel du loyer : 770 € HT

► Bail FENETREA – atelier relais P.A. du Bois Vert (reconduction)
Durée : 15 jours, du 01/04/2011 au 15/04/2011
Montant du loyer : 1 600 € HT

► Bail INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE – centre culturel (reconduction)
Durée : 9 ans, du 01/04/2011 au 31/03/2020
Montant mensuel du loyer : 570,50 €.

► Le conseil communautaire, à l'unanimité, **prend acte** des décisions prises par Madame le Maire par délégation du conseil.

25 – Motion relative à la réforme des collectivités territoriales

Rapporteur : Béatrice LE MARRE

La Communauté de communes de Ploërmel :

- affirme son attachement au Pays de Ploërmel et en appelle au respect de son identité dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales ;
- appelle les représentants de l'Etat à respecter le libre choix des territoires dans la définition des périmètres des intercommunalités, comme cela fut le cas lors de la création des communautés de communes ;
- s'engage pour le maintien du périmètre communautaire. Notre Communauté de communes est en effet pertinente selon les critères de la loi (plus de 5 000 habitants) avec ses 15 000 habitants et ses 7 communes ;
- exprime son souhait de travailler à l'échelle du Pays de Ploërmel sur des projets structurants et ainsi apprendre à construire et développer ensemble notre territoire de demain ;
- demande aux services de l'Etat de présenter à l'ensemble des élus locaux les objectifs et conséquences de cette réforme.

➤ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **adopte** cette motion.

FIN DE LA SEANCE :

Le Secrétaire de séance : Eric LE BORGNE

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2011

COMMUNES	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PRESENTS A LA SEANCE		
PLOËRMEL	Béatrice LE MARRE	Arnaud LE PIOUF	Philippe GAULIER
	Régine KEROUEDAN	Michel BROCHARD	Maryse BESNARD
	Sylvie BURBAN	Mike JAMES	Françoise COYAC
	Gérard PAYOT	Patrick LE DIFFON	
TAUPONT	François BLONDET	Alain SALIC	Christophe MARTIN
	Jean-Luc COUDE		
CAMPENEAC	Christian ADELYS	Pierrette JEANNE DIT FOUQUE (remplace JP. DELOURME)	Louis-Marie MARTIN
LOYAT	Denis TREHOREL	Didier BOURNE	Jean GUILLAUME
MONTERREIN	Jean-Noël JOSSE	Jean JOSSET	
GOURHEL	Michel BESSONNEAU	Nathalie GUIDOUX (JP. ALLAIN)	
MONTERTELOT	Martine LE GUILLY	Eric LE BORGNE	